

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition: 03/10/2018 Date de révision: 03/10/2018 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange Nom du produit : KP53 Autres Moyens d'identification : KP53

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage reccomandé : Huile Pénétrante
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

T (905) 939-8750

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE
LOG 1TO SCHOMBERG - CANADA

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

Corrosion cutanée/irritation, Catégorie 2
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2
H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2
H373

Texte complet des classes de dangers (H): voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA)





Mention d'avertissement (SGH-CA) : Attention

Mentions de Danger (SGH-CA) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 - Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseils de Prudence (SGH-CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

03/10/2018 FR (français) Page 1

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette)

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.P362+P364 - Take off contaminated clothing and wash it before reuse.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification

: Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
Barium di(benzenesulphonate)	Benzenesulfonic acid, barium salt / Barium di(benzenesulfonate)	(CAS-No.) 515-72-0	5 - 10	Irrit Cutanée. 2, H315 Irrit Oculaire. 2, H319
Phenol, isopropylated, phosphate (3:1)	Phenol isopropylated phosphate / Phenol, isopropylated, phosphate / Tris(isopropylphenyl) phosphate / Isopropylated triphenyl phosphate / Isopropylated triphenyl phosphate / Isopropylated phenol phosphate	(CAS-No.) 68937-41-7	5 - 10	Sens. cutanée. 1, H317 Repr. 2, H361 STOT RE 2, H373

Texte complet des classes de dangers (H): voir section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation

: Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer

Mesures de premiers secours après contact cutanée

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.

Mesures de premiers secours après contact oculaire

 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Mesures de premiers après ingestion Mesures de premiers secours général

: En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

1.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets après contact cutanée

: Irritation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes chroniques

: Matériel connu pour causer des effets néfastes sur la reproduction.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

5.3. Risques spécifiques posés par le produit dangereux

Aucune information supplémentaire disponible

5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire

autonome. Vêtements de protection complets.

03/10/2018 FR (français) 2/6

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémenataire disponible

Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Méthodes de nettoyage

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination.

Autres Informations Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

Réferences à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entrposage

Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

: Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle. Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

: Garder sous clef. Entrposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Conditions D'entreposage

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

Aucune information supplémenataire disponible

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

[En cas de ventilation insuffisante] porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence Liquide. Couleur Bleu Odeur : odourless

Seuil Ofactif : Aucune données disponibles Aucune données disponibles Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) Aucune données disponibles Taux d'évaporation relatif (éther=1) : Aucune données disponibles

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation

Point D'ébullition Aucune données disponibles Point D'éclair : Aucune données disponibles

03/10/2018 FR (français) 3/6

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température D'auto-inflammation : Aucune données disponibles
Température de décomposition : Aucune données disponibles

Flammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C : Aucune données disponibles

Densité Relative : 0.8
Solubilité : Insoluble

Log Pow : Aucune données disponibles Viscosité, cinématique : Aucune données disponibles

Viscosité, dynamique : 100 mPa.s

Limites d'explosivités : Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité Chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses : Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Matériaux oxydants et acides forts.

Matières incompatibles : Peroxydes. L'hypochlorite de sodium. étain. zinc. aluminium.

Produits de Décomposition Dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and

CO2).

SECTION 11: Renseignements Toxologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée) : N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation) : N'est pas classé

Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) (68937-41-7)	
LD50 orale rat	> 5000 mg/kg
LD50 cutanné lapin	> 10000 mg/kg
LC50 inhalation rat (mg/l)	> 200 mg/l (Durée d'exposition: 1 h)

Corrosion / Irritation Cutanée : Provoque une irritation cutanée
Lésion/Irritation Oculaire Grave : Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénicité des cellules germinales : N'est pas classé Cancérogénicité : N'est pas classé

La Toxicité pour la Reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT-seule exposition : N'est pas classé

STOT- exposition répétées : Peut causer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Danger D'aspiration : N'est pas classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes chroniques : Matériel connu pour causer des effets néfastes sur la reproduction.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale : Nocif pour la vie aquatique.

Toxicité aquatique aiguë : N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique : N'est pas classé

03/10/2018 FR (français) 4/6

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) (68937-41-7)	
LC50 poisson 1	1.15 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces:Oncorhynchus mykiss [semi-statique])
LC50 poisson 2	1000 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Brachydanio rerio [statique])
EC50 Daphnia 1	14 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

12.2. Persistance et Dégradabilité

KP53		
Persistance et Dé	gradabilité	N'est pas établi.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

KP53	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.

12.4. Mobilité dans le Sol

KP53	
Écologie - sol	N'est pas établi.

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé. Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Recommandations relatives à l'élimination des

produits / emballages

: Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

SECTION 14: Informations relatives au Transport

14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

Non réglementé pour le transport

14.2. Information de Transport/DOT

Ministère des transports

Non réglementé pour le transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Non réglementé pour le transport

IATA

Classe (IATA) : Non réglementé pour le transport

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Aucune information supplémentaire disponible

Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) (68937-41-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées usées (64742-58-1)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2. Réglementation Internationales

Barium di(benzenesulphonate) (515-72-0)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

03/10/2018 FR (français) 5/6

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) (68937-41-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées usées (64742-58-1)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

SECTION 16: Autres Informations

 Date d'émission
 : 03/10/2018

 Date de révision
 : 03/10/2018

Autres informations : CLAUSE DE NON-RESPONSIBILITÉ Les renseignements présentées dans ce FDS sont

basés sur des données qui sont considérées précises. Auncune garantie expresse ou implicite n'est emise concernant l'exactitude de ces données ou les resultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre

produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables

Texte complet des Phrases-H:

Т е хt е С 0 m pΙ et d s Ρ h r а s Н

H315	Provoque un irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une irritation oculair grave.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit

03/10/2018 FR (français) 6/6